

# Rapport du trésorier de l'ITO

Période 1 1 2016 au 31 12 2016

Après quelques années de turbulences financières, l'ITO a repris un rythme de fonctionnement plus traditionnel qui permet d'évaluer son autonomie financière dans un contexte socio-politique en plein changement.

C'est ainsi que, pour l'année 2016, le total des **comptes de résultats s'élève à + 44 866,48**

Les **produits** retrouvent :

- Une scolarité FTC-ETD de 52 618,6 : montant très peu supérieur à l'année précédente (52 369,05)
- Des dons portés à 13 143,00 (2015 : 9881,50)
- Scolarité : 14 945,00 (2015: 32 782,00)
- Bourses : 15 110,00 (2015: 21 030,00)

**Les cours de semaine ont repris pour l'année 2016-2017**

- Subvention MESR : 47 740,00
- Administration diocésaine : 1693 euros seulement en raison du retard du versement qui, suite aux réclamations, a finalement été versée en février au lieu de Décembre 2016, et qui de ce fait, apparaîtra sur le bilan de 2017. Pour information, cette subvention s'élève à près de 15 000 euros.
- Des produits exceptionnels d'un montant de 11 155,56 correspondent à l'abandon de créance sur le loyer suite aux négociations de Monsieur Jean François Colosimo avec la **Société Immobilière Serguievskoïe Podvorie** (Société ayant contracté un bail avec l'ITO en 2002 et d'un avenant en 2014).

Les **dépenses** ont été maîtrisées par un effort drastique de chacun :

- Les salaires :
  - Après une année sans rémunération, Les professeurs ont pu bénéficier d'une rémunération liée à leur enseignement. Le départ de certains professeurs a joué également un rôle dans l'évolution des chiffres :
    - Salaires : 55 639,84
    - Primes et gratifications : 1979,56
    - Avantages en nature : 2175,60
    - Cotisations URSSAF correspondantes : 12 602,31

*Comparaison 2015*

- ✓ Salaires : 103 176,09
- ✓ Primes et gratifications : 20 263,77
- ✓ Avantages nature : 3 484,70
- ✓ Cotisation URSSAF : 29 026,22

- L'augmentation de la consommation du Gaz fait l'objet d'une analyse des causes
- Les devis des entreprises sont comparés aux meilleurs rapports qualité-prix.

Nous ne constatons pas de variations significatives dans les autres postes.

### **Dans le rapport de gestion**

- le poste clients passe de 23 K€ à 2 K€. Cela est dû à la clôture du litige avec la Société immobilière pour le loyer non réglé de 2015-2016. De ce fait, il n'y a plus de dette envers la SISP au 31/12/2016.
- Deux comptes épargne ont été ouverts en novembre 2016. Autrefois toutes nos disponibilités restaient sur nos comptes-courant. De ce fait 57 K€ de VMP apparaissent contre 0 l'an dernier
- Les coûts fournisseurs ont beaucoup chuté du fait de la fermeture de la cuisine en 2016

**Les réserves propres de l'ITO** sont de..... : 102 697 euros

### **Informations essentielles pour concevoir le bilan prévisionnel.**

D'importants travaux sont nécessaires sur la colline Saint Serge, principalement :

Le sous-sol de gypse présente des faiblesses qui affaiblissent certains immeubles, principalement celui de l'administration de l'ITO, et la terrasse ; les canalisations d'évacuation des eaux doivent être refaites

Certains immeubles ne répondent plus du tout aux normes : immeubles de l'Eglise, de l'administration, des étudiants notamment.

C'est ainsi que la SISP, propriétaire des lieux, a reçu des courriers de la préfecture de police imposant, pour fin 2016, des travaux de mise en sécurité et de conformité de la Colline, de l'Eglise et des immeubles.

Des réunions ont eu lieu en février 2017 entre la SISP, l'Archevêché, la Paroisse et l'ITO pour traiter de ces problèmes. Une première estimation (2015) des travaux, pour la Colline s'élevait à plus de 2 500 000 euros. Vue l'urgence et la gravité de la situation, il est raisonnable de penser que ces travaux devraient être réalisés dans un délai de 3 ans. Cette estimation, qui n'est pas un devis, ne comprenait pas encore les travaux propres à l'ITO.

Le bail qui lie l'ITO à la SISP prévoit que les travaux, « y compris même les grosses réparations », sont à la charge de L'ITO, en partie avec la Paroisse. Dans les comptes rendus des premières réunions, la SISP et l'Archevêché confirment que les travaux sont à la charge de l'ITO et de la Paroisse à 50/50. Une estimation réalisée sur les

dossiers communiqués par la SISP relevait un grand nombre d'incertitudes financières et une enveloppe minimale pour l'ITO de près de 1 000 000 euros pour la seule Colline.

Le conseil d'administration de l'ITO, constatant que l'ITO était manifestement incapable d'assumer une telle charge financière et que, de plus, les travaux allaient perturber voire empêcher son fonctionnement pendant une longue période, a décidé de résilier le bail qui le lie à la SISP, ce qui fut fait par LRAR du 13 mars 2017, pour un effet fin septembre 2017.

Un architecte, missionné par le conseil d'administration, a estimé le coût de l'ensemble des travaux sur le sous-sol et les bâtiments entre 4 et 5 millions d'Euros, confirmant la caractère certain du dépôt de bilan si l'ITO devait supporter une partie même faible de cette charge financière.

Une réunion tenue entre des représentants du Conseil Diocésain et des représentants de l'ITO a eu lieu le 1er mai sous la présidence de l'Archevêque, qui a donné lieu à un communiqué qui notamment confirme la nécessité pour l'Institut d'être délocalisée le temps de la gestion des travaux.

D'ailleurs la SISP a envoyé le 25 mai un mail à l'ITO disant qu'il fallait évacuer le bâtiment administratif pour le 9 juin, afin que commencent les travaux qui doivent durer jusqu'en octobre et il n'est pas certain qu'il soit possible de le réintégrer vu son état et les travaux à réaliser.

Toutefois le risque financier pour l'ITO n'est pas réglé avec la SISP qui, par des mails récents, confirmant une lettre précédente de l'Archevêché, a réaffirmé la nécessité d'analyser les « conditions juridiques, économiques et financières » de la rupture du bail, notamment « la remise en état des locaux loués », « le financement des travaux entrepris cette année, mais également ceux qui auraient dû l'être ».

Ces exigences de la SISP, quoique contestables juridiquement partiellement ou totalement, cette évaluation étant en cours, sont de nature à mettre en péril la continuité de l'exploitation.

Il n'est pas prévu d'autre charge financière très significative pour l'Institut avant son départ, les frais de déménagement prévisibles sont inférieurs à 10 000€, sauf s'il faut déménager la bibliothèque.

Il est également rappelé que les subventions du Ministère vont diminuer suite à la politique gouvernementale et très probablement s'arrêter en 2018 dans les conditions actuelles.

Même en dehors du risque financier causé par les travaux, la situation financière de l'ITO reste préoccupante et nécessite une gestion très rigoureuse. C'est ainsi que la rémunération des professeurs mise en place pour l'année 2016 2017 après l'arrêt de l'année précédente est très faible et doit être augmentée significativement si l'ITO veut garder ses professeurs et attirer les meilleurs en remplacement des départs.